

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Procès-verbal

Conseil Municipal
5 décembre 2024

Convocation :
27 novembre 2024

Publiée le :
27 novembre 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq décembre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Laurence Dunand
Mme Linda Goisbault	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	
M. Jérôme Renou	Mme Claire Pasquier	

Absents excusés :

Mme Élisabeth Giordano, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line Le Pallec

Ordre du jour :

1. Modification PV du conseil municipal du 3 octobre 2024
2. Décision modificative du budget
3. Demande de subvention « SEQUOIA » pour la MézAssos
4. Choix de prestataire – aménagements du parc de la Guêpe
5. Choix de prestataire – chantier vitraux de l'église
6. Questions diverses

Approbation du PV de la séance précédente :

- Le procès-verbal du conseil municipal du 5 novembre 2024 est arrêté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire : Mme Marie-Line Le Pallec

1. Modification PV du conseil municipal du 3 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 3 octobre 2024 a été transmis, pour observation, à l'ensemble du conseil municipal et au secrétariat de mairie, par mail, le dimanche 6 octobre 2024.

Il n'a pas été formulé d'observation par retour de mail. Le PV a été soumis à approbation en début de séance du conseil municipal du 5 novembre 2025. En l'absence d'observation, il a été approuvé à l'unanimité.

Par courrier transmis par mail le 19 novembre 2024, adressé au conseil municipal, Mme Linda Poirier (née Goisbault) demande la modification du PV du 3 octobre 2024 : partie « questions diverses », point sur le dojo de Conlie.

La probité de M. Killian Trucas étant mise en cause concernant la rédaction dudit PV, il déclare ne pas être légitime à prendre part au débat ni au vote. Il quitte la salle et laisse la présidence de la séance à la première adjointe, Mme Linda Goisbault.

Mme Goisbault expose les éléments qu'elle souhaite modifier dans le compte-rendu du 3 octobre 2024.

Mme Goisbault demande la suppression du dernier paragraphe rappelé ci-après, car celui-ci n'avait pas été évoqué lors du conseil du 3 octobre 2024 :

« Considérant par ailleurs les dysfonctionnements graves de commissions de la 4CPS, en particulier pour ce projet, et au regard du passage en force organisé ainsi par Valérie Radou, présidente de la 4CPS, le maire de Mézières fait une nouvelle fois part de sa stupéfaction et inquiétude quant à l'absence de cohérence et de démocratie dans le fonctionnement de la 4CPS. »

Mme Goisbault demande également que soient précisées les informations suivantes :

« Lors du conseil du 03/10/2024, Mme Goisbault a rappelé qu'en 2021 une étude de réhabilitation de la salle de gym avait été sollicitée par le club de judo auprès de la mairie de Conlie dans le cadre de l'opération 1000 dojos. »

Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 3 octobre 2024, transmis pour observation à l'ensemble des élus municipaux, par mail, le dimanche 6 octobre 2024 ;

Considérant l'absence d'observation transmise de la part des élus, entre le 6 octobre et le 5 novembre 2024 ;

Vu l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 3 octobre 2024, en début de séance du conseil municipal du 5 novembre 2025 ;

Vu le courrier de Mme Linda Goisbault, transmis par mail le 19 novembre 2024, adressé au conseil municipal, demandant la modification du PV du 3 octobre 2024 : partie « questions diverses », point sur le dojo de Conlie ;

Considérant d'une part la demande de suppression du dernier paragraphe consacré au dojo ;

Considérant d'autre part la demande de Mme Goisbault d'ajout d'informations précisées ci-avant ;

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide :

- D'apporter dans le compte-rendu du présent conseil municipal, du 05/12/2024, les précisions demandées par Mme Linda Goisbault concernant le compte-rendu du 03/10/2024.

Adoptée par : 5 abstentions ; 0 voix contre ; 8 voix pour.

M. Killian Trucas n'a pas pris part au débat ni au vote, et a quitté la salle à cet effet.

En conséquence de cette délibération, les lecteurs du présent PV sont invités à prendre en compte la précision suivante apportée au **PV du 3 octobre 2024, partie « questions diverses », point sur le dojo de Conlie :**

« Lors du conseil du 03/10/2024, Mme Goisbault a rappelé qu'en 2021 une étude de réhabilitation de la salle de gym avait été sollicitée par le club de judo auprès de la mairie de Conlie dans le cadre de l'opération 1000 dojos. »

M. Killian Trucas revient dans la salle et reprend la présidence pour les points suivants.

2. Décision modificative du budget

Vu le budget communal voté le 21 mars 2024 ;

Vu la décision modificative n°1 votée le 17 juin 2024 ;

Vu la décision modificative n°2 votée le 3 octobre 2024 ;

Considérant la nécessité de remplacer le photocopieur de l'école avant la fin de l'année budgétaire 2024 ;

Considérant que la ligne budgétaire correspondante doit être abondée ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

Décision modificative n°3 – budget commune 2024

Dépenses d'investissement :

- 231-12 _ Immobilisations corporelles en cours = - 2 000 euros
(Opération 12 - logements communaux)

Dépenses d'investissement :

- 2184-17 _ Matériel de bureau et mobilier = + 2 000 euros
(Opération 17 – école)

3. Demande de subvention « SEQUOIA » pour la MézAssos

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA porté par la FNCCR (*Fédération nationale des collectivités concédantes et régies*), programme ACTEE 2 (*l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique 2*), la commune a réalisé une Moe (maîtrise d'œuvre). Cette Moe concerne le projet de Maison des Associations-ludothèque.

Cette Moe est finançable par l'AMI SEQUOIA, selon les conditions fixées par l'annexe financière du groupement et les conditions de versement fixées par le Pays du Mans dans la convention annexée, comme suit :

Action	Coût HT éligible	Aide HT ACTEE
Moe-Maitrise d'œuvre (ludothèque)	6 400,28 €	4 266,86 €
Total	6 400,28 €	4 266,86 €

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le maire à solliciter les subventions au titre du programme ACTEE 2,
- Autorise le maire à effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes y afférent.

4. Choix de prestataire – aménagements du parc de la Guêpe

Dans le cadre du projet des « équipements d'activité physique », le lot « terrassement » comprenait la restitution des berges du ruisseau, afin d'y accueillir un pont piétonnier.

À l'occasion de ces travaux sur les berges, des poteaux bétons, déjà présents sur le site, ont été réutilisés pour créer une structure de tablier de pont. Il convient à présent d'y poser un plancher, et d'ajouter des rambardes de sécurité.

Il est proposé un devis de l'entrepreneur individuel Manouvrier Éric (Bois Naturel) à cet effet. Il s'agit du même prestataire que pour les clôtures du jardin pédagogique, afin d'observer une cohérence esthétique dans cet espace (2 870 €HT).

Vu le devis D24045 de l'entrepreneur individuel Manouvrier Éric (Bois Naturel), pour la fourniture et l'installation d'un plancher et de rambardes de sécurité, constituant un pont piétonnier entre le jardin pédagogique et l'espace d'activités physiques au parc de la Guêpe ;

Considérant les aspects techniques et financiers du devis ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant :
 - « Bois Naturel », pour la fourniture et l'installation d'un plancher et de rambardes de sécurité, constituant un pont piétonnier,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Choix de prestataire – chantier vitraux de l'église

La restauration de la baie n°1 est engagée, par le devis de LVI validé en conseil municipal du 20/10/2022, et signé le 16/11/2022.

La majorité des travaux prévus dans ce devis ont été exécutés. Néanmoins la baie n°1 pose deux difficultés techniques : la hauteur de travail, car ni l'échafaudage de la commune ni celui de l'artisan n'est suffisant haut, et l'état du meneau maçonné. Ce meneau est déformé, faisant craindre une chute de cette structure en pierre au moment de la dépose des vitraux. Par ailleurs une fissure traverse la baie (présente dans le mur, en dessous et au-dessus).

Il est ainsi proposé un devis de « l'atelier taille de pierre Franck Domain » pour une « prestation échafaudage, meneau et fissures » (4 580 €HT).

Vu le devis D00436 de « l'atelier taille de pierre Franck Domain » pour une « prestation échafaudage, meneau et fissures », sur la baie n°1 de l'église ;

Considérant les aspects techniques et financiers du devis ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant :
 - « l'atelier taille de pierre Franck Domain » pour une « prestation échafaudage, meneau et fissures », sur la baie n°1 de l'église,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Questions diverses

- **Photocopieur de l'école** : suite à une défaillance de l'appareil en place, le maire informe le conseil de l'acquisition d'un nouvel appareil (laser couleur, reconditionné, 1 500 € HT). Le devis auprès du fournisseur Touiller a été signé le 14/11/2024, transmis aux élus pour information. *En attente de livraison.*
- **Entretien cimetière et bourg** : le devis d'Acse a été signé pour l'année 2025. Suite au choix du maire de laisser les allées secondaires du cimetière en herbe, le temps d'entretien est moindre, et le devis ainsi minoré de 2 339,10 € par rapport à 2024.

Ce choix technique fait suite aux recommandations et retours d'expériences partagés par le CAUE, l'AMF et Acse, et notamment d'une visite technique au cimetière d'Allonnes le 18 juin 2024.

Concernant l'aménagement du cimetière, il est par ailleurs projeté de mettre en place une zone de tri des déchets, avec un espace de compostage, contre le mur côté rue, à gauche en entrant.

La plantation de deux arbres dans l'espace « jardin du souvenir » est aussi envisagée (pour la création d'ombre et l'embellissement du site).

L'avis des élus est sollicité sur ces points : *pas d'avis contraire formulé.*

- **Aménagement mobilier du secrétariat** : suite à une étude du poste du secrétariat par « CAP emploi 72 », cet organisme a émis des préconisations sous forme de plan d'action, en lien avec la médecine du travail. Le compte-rendu est transmis aux élus. Dans ce cadre, du mobilier est actuellement à l'essai.

Selon le souhait des élus, un montant sera à prévoir au budget 2025 pour l'acquisition du matériel préconisé.

- **Tondeuse** : la commune utilise la tondeuse autoportée du SIAEP, conformément à la « convention relative à la mise à disposition d'un local communal, d'un terrain privé et d'un échange de services et de matériels » établie entre la commune et le SIAEP, signée le 25/05/2022.

Le président du SIAEP estime que la surface de tonte de la commune a augmenté depuis la signature de la convention, et que cela est de nature à remettre en cause les conditions : il souhaite que la commune fasse l'acquisition de sa propre tondeuse.

Après en avoir débattu, les élus municipaux souhaitent apporter en réponse au SIAEP les éléments suivants : l'entretien du matériel est déjà prévu dans la convention, aussi la prise en charge de l'entretien de la tondeuse par la commune, en lien avec sa sollicitation effective, ne pose pas de difficulté ; une révision globale de la convention sera nécessaire s'il y a achat d'une tondeuse par la commune.

Par ailleurs, en cas de tondeuse à acheter par la commune, la possibilité de robot sera à étudier.

- **Vœux 2025** : soirée des vœux de la municipalité, à la population, fixée au 17 janvier 2025, 18h30.

Date du prochain conseil (à priori) : le 17 décembre 2024 à 20 h 15.

Fin du conseil à 22 h 30.

Le maire, M. Killian Trucas

Le secrétaire de séance, Mme Marie-Line Le Pallec